

# Quand la protection sociale se fait discriminante



Bobineuse en 1940 © DR

L'assurance chômage a renforcé les rôles sexués et les tensions de classe. Ce phénomène oblique de protection sociale doublé de discrimination est remarquablement décrit par Carola Togni dans « Le genre du chômage ».

---

Recension par **Anne Perriard**, doctorante en sociologie au sein du Pôle de recherche LIVES, chargée de recherche à la Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne

Le chômage a-t-il un genre ? Pour répondre à cette question, l'historienne Carola Togni pose un regard historique sur l'assurance chômage afin de montrer comment cette dernière s'est construite en outil de gestion sexuée de la main-d'œuvre au fil du XXe siècle. Dans son ouvrage [1], l'auteure met en lumière les changements de perception autour de l'emploi des femmes et éclaire le fait que, dans les moments de crise particulièrement, l'assurance sociale joue non seulement un rôle de gestion sexuée mais également de renforcement des rôles sociaux sexués traditionnels. Elle analyse cinq périodes distinctes de cette assurance afin de saisir d'une part l'influence du contexte économique et politique et d'autre part celle de l'engagement des militantes féministes qui permet l'émergence d'une critique de la discrimination liée au sexe au sein de l'assurance chômage.

## Cinq périodes de gestion sexuée de l'assurance chômage

Carola Togni propose une distinction entre cinq périodes qui déroulent l'histoire de cette gestion sexuée par l'assurance chômage. La première, intitulée « Quand l'assurance chômage est une affaire d'ouvrier (1920-1928) », est caractérisée par l'adoption et la mise en place de la première législation fédérale en matière d'assurance chômage. L'auteure s'intéresse particulièrement à la manière dont la protection différenciée des chômeuses et des chômeurs est thématiquée dans les discours et concrétisée par les politiques publiques. Elle montre comment l'assurance chômage protège d'abord le « chef de famille » en proposant des indemnités supérieures aux hommes qui ont une femme et des enfants à charge. L'assurance produit également une stratification sexuée de l'emploi en faisant reposer le droit à l'indemnisation sur la qualification, ce qui produit l'exclusion des chômeuses non qualifiées. Par

ailleurs, en mettant en place des mesures ayant pour but de convertir les ouvrières en domestiques, la politique fédérale renforce la division sexuée du travail et produit une hiérarchie entre les emplois industriels et le travail domestique rémunéré.

La deuxième phase, que l'auteure nomme « Quand la crise creuse les inégalités (1929-1938) », met en lumière le fait que, face à l'augmentation du chômage, l'Etat protège avant tout les emplois masculins et œuvre ainsi au maintien de la division sexuée du travail et des rôles sociaux traditionnels. Il réduit les aides de la chômeuse mariée et introduit des mesures discriminantes à l'égard des femmes mariées à partir de 1934. Ainsi, l'assurance chômage attribuée à ces dernières un statut subalterne sur le marché du travail et perçoit l'épouse idéale comme devant se consacrer exclusivement à son foyer et à ses enfants. Quant aux hommes célibataires, ils reçoivent également des prestations inférieures à leurs homologues mariés. En proposant une analyse de genre du chômage en cette période de crise, l'auteure rend visible le fait que les femmes sont particulièrement touchées par les pertes d'emploi. Elle montre de plus comment les différents travaux des femmes sont stratifiés, le travail domestique rémunéré étant par exemple difficilement indemnisé. Ce dernier élément révèle une division de classe entre les associations féministes : si les militantes de l'ASF (Alliance de sociétés féminines suisses) se battent contre la reconversion des ouvrières en domestiques, c'est parce qu'elles se placent du point de vue des maîtresses de maison et non du point de vue des conditions de travail, comme le font les communistes.

Le troisième période intitulée par l'auteure « Quand la guerre renforce le système de genre (1939 à 1950) » couvre la deuxième guerre mondiale, période historique pendant laquelle le taux de chômage est quasi nul. Si la guerre participe à rendre visible le travail des femmes dans l'espace public, ces dernières remplaçant les hommes dans les transports publics ou les bureaux postaux, elles n'obtiennent ni les mêmes droits ni le même salaire pour le même travail. De plus, leur emploi est négocié comme temporaire pendant la guerre. Cette phase de visibilité du travail rémunéré des femmes s'accompagne dans le même temps du durcissement des discriminations à l'encontre des femmes mariées qui sont exclues de l'assurance en 1942. En 1945, les chômeuses mariées ne sont plus exclues systématiquement de l'assurance sur la base du revenu du mari. Les offices vont toutefois vérifier leur disponibilité à l'emploi sur la base de leurs tâches domestiques. L'auteure montre qu'à cette période, si les mouvements féministes défendent les droits des femmes mariées, elles ne remettent toutefois pas en question la priorité de l'emploi masculin.

La quatrième période intitulée « Quand le sous-emploi cache le chômage féminin (1951-1974) » débute par la nouvelle loi sur le chômage de 1951 qui supprime les mesures les plus discriminantes à l'égard des femmes mariées. Pour la première fois, une représentante de l'ASF fait partie de la commission d'experts et les autorités insistent sur le caractère égalitaire de la loi. Si les femmes mariées dont le gain du mari est jugé suffisant ne sont plus exclues de l'assurance chômage et que les dispositions explicitement discriminantes ont été supprimées, ceci n'empêche pas que, dans la pratique, le traitement reste différencié et les normes androcentrées. Par exemple, les jours d'arrêt pour cause de grossesse ne sont pas pris en compte dans le calcul des heures de travail, alors que le service militaire l'est. Toutefois, Carola Togni rappelle que ce principe d'égalité de traitement constitue un changement majeur.

Pendant cette période, les réductions d'emploi, qui touchent principalement les femmes et la population étrangère, main-d'œuvre considérée et traitée de manière réversible et transitoire, ne sont pas reconnues comme chômage. Ces pertes d'emploi sont ainsi rendues invisibles par la politique fédérale, ce qui met en lumière que le « plein emploi masculin » se construit sur le sous-emploi féminin (Maruani, 2002) [2]. Si les associations féministes défendent le droit au chômage des femmes, leur activité rémunérée est principalement revendiquée au nom du besoin économique et non du fait de se réaliser dans l'exercice d'un emploi.

La cinquième et dernière période, nommée « Quand obligation ne rime pas avec indemnisation (1975-1982) », questionne l'introduction de l'assurance chômage obligatoire au niveau fédéral. L'auteure montre que si davantage de personnes sont assurées, elles n'ont pas pour autant droit à une indemnité en cas de chômage. Pendant la crise

économique de 1974, les réductions du temps de travail des salariées mariées est privilégiée. Ces femmes licenciées sont perçues principalement comme « retournant au foyer ». Ce discours normatif, critiqué par les militantes du MLF, produit toutes les salariées comme des ménagères. Les féministes revendiquent la prise en compte du travail domestique et propose une forme de rémunération du travail d'éducation des enfants, qui sera refusée en 1982.

## Le travail domestique : élément de clivage entre les femmes ?

Les analyses que Carola Togni développe dans sa thèse permettent d'apporter des éléments de compréhension en terme d'inégalité d'accès à l'assurance en fonction du sexe et de la nationalité notamment. Elles saisissent également finement les variations de normes concernant la maternité et l'emploi des femmes. L'auteure démontre de plus que le dispositif de l'assurance chômage protège avant tout les catégories de personnes dont la présence sur le marché du travail est considérée comme prioritaire, c'est-à-dire principalement « l'homme chef de famille ».

Cet ouvrage rappelle qu'aujourd'hui encore, en n'assurant pas le travail domestique, l'assurance chômage participe à sa dévalorisation par rapport au travail salarié. L'analyse des discours des mouvements féministes apporte un éclairage heuristique sur les clivages de classe entre les femmes produits notamment par le travail domestique. En effet, les discours parfois discordants de ces mouvements révèlent les normes concernant la maternité et l'emploi et mettent en lumière que le modèle bourgeois constitue l'étalon à partir duquel le rôle de toutes les femmes sera évalué. Ces débats sont d'actualité, la place du travail domestique, rémunéré ou non, étant non seulement une affaire de genre mais également une affaire de classe. Si certaines femmes sont situées du point de vue d'employeuses de travail domestique, d'autres sont des employées, et d'autres encore se situent dans un entre-deux que des recherches sur le care ont tenté d'éclairer (Molinier, 2011) [3]. Cet éclairage rappelle que les rapports sociaux de sexe doivent être analysés à l'aune des rapports sociaux de classe.

[1] Le genre du chômage, Carola Togni, Editions Antipodes, Lausanne, 2015, 375 pages

[2] Maruani, M. (2002). Les mécomptes du chômage. Paris : Bayard.

[3] Molinier, P. (2011). Cura, giustizia e delega del lavoro domestico. Il punto cieco delle femministe. Iride, Filosofia e discussione pubblica, 63, 110-126.